

QUESTION ÉCRITE E-1384/04
posée par Joke Swiebel (PSE)
à la Commission

Objet: Intégration de la dimension de genre dans les programmes de financement

La Commission a indiqué dans sa communication sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation dans les pays tiers [COM(2001) 252 du 8 mai 2001] qu'elle intégrerait la dimension de genre dans toutes les priorités thématiques de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Le Parlement européen a accueilli très favorablement cette intention. Cependant, il n'a pas été fourni jusqu'à présent de données permettant de vérifier dans quelle mesure la Commission a pu la concrétiser.

1. La Commission est-elle dès lors disposée à indiquer au sujet de l'IEDDH pour les années écoulées:
 - quels programmes ou projets ont pris en compte la dimension hommes-femmes et quels enseignements il a pu en être tirés,
 - quels indicateurs concrets de cette dimension ont été utilisés dans le cadre desdits programmes ou projets,
 - combien de femmes ces programmes ou projets ont permis d'atteindre ou, selon les cas, combien de femmes y ont participé, et quel pourcentage du groupe-cible total des programmes et projets ces femmes ont représenté,
 - quel pourcentage des lignes budgétaires pertinentes ou d'autres composantes du budget y a été affecté?
2. Des données du même type existent-elles également pour d'autres programmes axés sur les pays tiers, comme PHARE, TACIS, CARDS et autres? Dans le cas contraire, la Commission est-elle disposée à aménager ces programmes de manière que de telles données soient disponibles?
3. La Commission est-elle disposée à ne pas seulement communiquer sa réponse à l'auteur des questions qui précèdent, mais à aussi fournir sur son site Internet des indications sur le niveau d'intégration de la dimension de genre dans le domaine d'action considéré?